

Mérignac, le 25 octobre 2021

N.

Mesdames, Messieurs,

Le regain d'activité mondial, a pour effet direct une reprise importante de la demande internationale qui engendre des hausses tarifaires et pénuries des matières premières non maîtrisables et non prévisibles, telles que :

- Dépenses énergétiques de 20% à 30 %
- pièces d'usures de 15% à 30 %
- coûts de minage de 20% à 30 %
- transport de 5 % à 15 %.

De plus, le coût de nos gisements augmente de façon importante du fait, de la tension foncière et d'un cadre réglementaire de plus en plus exigeant.

Cette situation, sans précédent, a pour conséquence une évolution importante des coûts constitutifs de nos prix de revient que nous ne pouvons plus supporter seuls.

Aussi, malgré nos efforts d'optimisation de nos coûts, nous sommes dans l'obligation de répercuter partiellement ces hausses et d'augmenter nos tarifs pour 2022 (hors incidence REP et hors TGAP), d'en moyenne 10 % sur l'activité granulats, ceci, afin de pouvoir continuer à vous offrir un niveau de service constant et d'assurer la pérennité de vos approvisionnements.